CAP **N8**

À VOUS DE DONNER CORPS



VOTEZ LA CGT

ÉLECTIONS PRO 2026

« ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES ET ADJOINT·ES TECHNIQUES »

VOTEZ

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PRO 2026
« ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET ADJOINTS TECHNIQUES »

PROFESSION DE FOI



CAP : Commission Administrative Paritaire

N° 8 « ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES ET ADJOINT·ES TECHNIQUES »

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTONS CGT

Adjoint·es administratif·ves et adjoint·es techniques : nos métiers sont différents mais vos droits méritent la même défense.

QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT est **un syndicat de terrain.** Nous allons à votre rencontre, nous écoutons vos difficultés et nous portons vos revendications, **quel que soit votre métier.** Nous défendons le statut, le service public, le salaire, la reconnaissance de la pénibilité et des conditions de travail dignes.

Notre force tient aussi à **la connaissance des textes.** Nous vous accompagnons dans vos démarches et vos recours, y compris devant le tribunal administratif lorsque c'est nécessaire. Avec nos Documents pour les nulos, **nous vous rendons le droit plus accessible.**

Et parce qu'un **syndicat doit être transparent,** la CGT en fait une exigence : nous publions ce que nous revendiquons, ce que nous obtenons et ce qu'il reste à conquérir. En quelques clics sur nos sites internet, vous pouvez mesurer l'ampleur de ce travail et suivre nos mandats en toute transparence. Un travail collectif considérable, que nous devons à l'engagement de nos militantes et militants.

Aussi, la CGT porte une identité claire et une ligne syndicale constante, ancrées dans son histoire, ses valeurs et ses principes. Nous défendons un service public gratuit, accessible à tous, assuré par des fonctionnaires respectés et justement rémunérés. Ce socle guide nos positions et nos actions, sans céder aux discours de circonstance ni aux logiques clientélistes.

Notre principe est simple : vous ne devez jamais rester seuls face à une décision que vous ne comprenez pas ou que vous estimez injuste.

UNE CAP, À QUOI ÇA SERT AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la CAP intervient uniquement dans vos situations individuelles : refus de titularisation, procédures disciplinaires, recours CREP... Le saviez-vous ? Vous pouvez aussi demander sa saisine pour contester un refus de temps partiel, de télétravail ou de congés par exemple.

UNE CAP, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

Elle réunit vos représentants syndicaux élus et les représentants nommés par l'administration. Chacun de vos dossiers y est examiné et discuté : vos représentants défendent et garantissent vos droits et vos arguments, face à ceux de l'administration. À l'issue de ces échanges, la CAP rend un avis. La décision finale appartient a l'autorité administrative, qui reste libre de suivre cet avis, même s'il s'y conforme souvent. Notre dernier compte rendu, par exemple, vous donne une lecture de notre rôle précis.

Voter pour la CAP, c'est choisir vos représentants qui défendront vos situations individuelles. Du 3 au 10 décembre 2026, donnons de la force à une représentation syndicale proche de vous, qui connaît vos métiers et vos droits.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter CGT pour :

- **défendre nos emplois, nos statuts, nos métiers et nos missions ;**
- **améliorer nos conditions de travail et nos moyens au quotidien ;**
- **défendre le service public et ses principes.**

Notre bilan

RENDRE VISIBLE VOTRE TRAVAIL, DÉFENDRE VOTRE AVENIR

La CGT a défendu les adjoints administratifs et techniques, trop souvent inconsidérés. À la PJJ, dans les services judiciaires, l'administration pénitentiaire et l'insertion et la probation, nous avons défendu vos missions, salaires et carrières, par l'intervention et la mobilisation.



ÉLECTIONS PRO 2026

« ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET ADJOINTS TECHNIQUES »

Notre bilan (suite)

Filière technique : reconnaître les métiers, ouvrir les parcours.
Entretien, restauration, maintenance, conduite, logistique : nous avons défendu vos compétences contre la dévalorisation et l'externalisation, demandé des effectifs suffisants, des postes identifiés et une formation adaptée pour préserver ces savoir-faire. Dans la réforme, nous avons porté une filière de C à A, avec des passages en B dans toutes les directions. À la PJJ, nous avons demandé un adjoint technique d'entretien dans chaque hébergement et refusé une réforme limitée à quelques promotions, excluant la majorité des agents.

Filière administrative : reconnaître les fonctions, préserver l'accès.
La CGT a porté un plan ambitieux de requalification de C en B. Accueil, dossiers, gestion, nouveaux logiciels : nous avons défendu la technicité des missions et refusé que la polyvalence impose davantage de responsabilités sans reconnaissance. Nous avons défendu une catégorie C revalorisée, permettant notamment l'accès sans le baccalauréat. Supprimer cette voie exclurait des compétences indispensables. Nous avons lié promotion et accès à une fonction publique représentative de la société. Nous avons demandé des requalifications fondées sur les fonctions réelles, une cartographie transparente des postes et des promotions apportant un gain salarial effectif, sans blocage des parcours.

Rémunérations : défendre les plus bas salaires et l'égalité. Face au tassement des grilles de catégorie C, nous avons demandé des augmentations pour tous, privilégiant l'indiciaire et des primes pérennes, avec leur conversion en points d'indice pour préserver des pensions décentes. Nous avons combattu les écarts injustifiés entre services et directions, notamment la minoration de l'IFSE des adjoints administratifs en pénitentiaire. Nous avons défendu la NBI pour les agents éligibles et publié des outils pour leurs démarches.

Mobilités et avancements : combattre l'opacité
Le retrait des compétences des CAP a privé les adjoints administratifs et techniques d'un contrôle collectif notamment par les représentants du personnel sur les mutations et promotions. Nous avons dénoncé les arbitrages opaques. Nous avons accompagné les agents, contesté les décisions injustes et défendu la publication des postes vacants, les priorités légales, des critères vérifiables et le retour des élus dans l'examen des mobilités, avancements et mutations dites « dans l'intérêt du service ».

Nous ne prétendons pas avoir tout gagné. Nous avons agi pour faire reconnaître votre travail. Avec vous, nous voulons amplifier cette force collective.

NOS REVENDICATIONS !

1. **Revaloriser les salaires** : augmenter de 10 % **les grilles indiciaires** et garantir une progression réelle à chaque échelon ; **relever l'IFSE des adjoints administratifs et techniques** pour reconnaître leurs qualifications, leurs contraintes et leurs responsabilités.
2. **Garantir l'égalité de rémunération** et les retraites : supprimer les écarts indemnitaires injustifiés, convertir les socles en points d'indice et remplacer le CIA par un **véritable treizième mois.**
3. **La fin de la proratisation du CIA** pour les personnels à temps partiel.
4. **Garantir la NBI** à tous les agents remplissant les conditions prévues par les textes, **sans exclusion de corps.**
5. **Débloquer les carrières :** développer les promotions de grade et un **plan ambitieux de requalification de C en B**, avec un gain salarial réel ; maintenir une **catégorie C revalorisée et accessible.**
6. **Rétablir les compétences des CAP :** abroger la loi de transformation de la fonction publique et **rendre aux élus l'examen des mobilités, des avancements et des mutations** « dans l'intérêt du service », avec des critères objectifs, des règles connues et des décisions transparentes pour tous les agents.
7. **Garantir une mobilité équitable : publier tous les postes vacants, mettre fin au profilage et organiser deux campagnes annuelles ;** respecter les priorités légales et les situations familiales, **sans imposer une mobilité pour obtenir une promotion.**
8. **Renforcer les équipes : recruter des titulaires, remplacer les absences et préserver les missions administratives et techniques** dans le service public, contre l'externalisation.
9. **Protéger le travail et les parcours :** prévenir les risques et la pénibilité, fournir des équipements adaptés et garantir des **formations initiales et continues sur le temps de travail,** avec des préparations aux concours et examens pour accéder à la catégorie B et progresser ainsi dans sa carrière.

Pour tout savoir
· Docs pour les nulos
· Livrets revendicatifs…
· Tracts et actions au quotidien….

www.cgt-justice.fr
www.cgtpenitentiaire.com
www.cgtspip.org
www.cgtpjj.fr

ÉLECTIONS PRO 2026

« ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET ADJOINTS TECHNIQUES »

LISTE DES CANDIDATURES



ÉLECTIONS PRO 2026			
1	Mme SPANO Virginie	DGAP - SPIP 86	Adjointe Administrative
2	M FRANCHESQUIN Cyril	DPJJ - DT Rennes	Adjoint Technique
3	Mme KHADIRI Ilham	DPJJ - SE-EPM Marseille	Adjointe Administrative
4	Mme SAGNARDON Claire	DSJ - TJ Toulouse	Adjointe Administrative
5	M DECLERCQ Laurent	DSJ - TJ Dijon	Adjoint Administratif
6	Mme SIMON Lydie	DGAP - MC Saint-Martin-de-Ré	Adjointe Administrative
7	Mme GLET Souad	DPJJ - UJPE Pontoise	Adjointe Administrative
8	Mme GALLIEN Julie	DGAP - SPIP 35	Adjointe Administrative
9	Mme FARVACQUE Jessica	DSJ - SAR Paris placée	Adjointe Administrative
10	Mme SANSIQUET Kelly	DGAP - CP Poitiers-Vivonne	Adjointe Administrative
11	Mme HEBRAS Emilie	DGAP - SPIP 86	Adjointe Administrative
12	M JUNIEL Yves-Eric	DSJ - TJ Cayenne	Adjoint Administratif
13	Mme GOUZIEN POGNAN Magali	DGAP - MA Nice	Adjointe Administrative
14	Mme WILLIAM Alexandra	DSJ - TJ Bayonne	Adjointe Administrative
15	M VIEULES Pascal	DSJ - TJ Alès	Adjoint Technique

VOTEZ DU 3 AU 10 DÉCEMBRE